

NATIONS UNIES
Opération des Nations
Unies en Côte d'Ivoire



UNITED NATIONS
United Nations Operation
in Côte d'Ivoire

Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 24 septembre 2010)

Hamadou Touré (Porte-parole de l'ONUCI) : Mesdames et Messieurs les historiens du présent que sont les journalistes, soyez les bienvenus à ce moment exceptionnel. Je ne sais ce que ceux qui écriront l'histoire du processus électoral diront de ces instants mais pour nous de l'ONUCI ils doivent être marqués d'une pierre blanche. C'est aujourd'hui que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, YJ Choi, va procéder à la certification de la liste électorale définitive. Il va le faire publiquement devant vous dans une note introductive qui retracera les différentes péripéties de cette liste au cours des dernières années. Ensuite il prendra vos questions. Je vous prie de vous identifier en posant vos questions en indiquant votre nom ainsi que celui de l'organe de presse que vous représentez. Je vous prie aussi de bien vouloir fermer vos portables car l'évènement est retransmis en direct sur ONUCI FM. M. Choi vous avez la parole.

Y J Choi (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire) : Le Conseil de sécurité des Nations Unies, dans sa Résolution 1765 (2007), m'a confié le mandat de certifier que toutes les étapes du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes en Côte d'Ivoire, conformément aux normes internationales et a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires afin de mettre à ma disposition une cellule d'appui me fournissant toute l'assistance requise pour exécuter cette tâche.

L'Accord politique de Ouagadougou (APO, signé en mars 2007) a reconnu que l'identification des populations ivoiriennes et étrangères vivant en Côte d'Ivoire constituait une préoccupation majeure, et que le défaut d'une identification claire et cohérente, de même que l'absence de pièces administratives uniques attestant de l'identité et de la nationalité des personnes, était une source de conflit. Elles ont convenu que tous les citoyens ivoiriens en âge de voter pourraient être inscrits sur la liste électorale. Pour ce faire, ils doivent être en possession d'un extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance.

En Côte d'Ivoire, l'organisation des élections relève de la compétence des autorités ivoiriennes avec l'assistance de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Par conséquent, en ma qualité de chef de l'ONUCI, je suis appelé à certifier des élections dont je ne suis pas l'organisateur. En effet, suite à la suppression du Bureau du Haut Représentant pour les élections en 2007 après la signature de l'APO, ses deux principales fonctions, à savoir l'arbitrage et la vérification, ont été réparties entre deux

entités distinctes. L'arbitrage pour aider à résoudre toutes les difficultés inhérentes au processus électoral a été intégré au rôle du Facilitateur tandis que la vérification, devenue certification, a été confiée au Représentant Spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire.

En vue d'évaluer la certification dans ce contexte particulier, j'ai développé, en consultation avec les principaux protagonistes ivoiriens, les « cinq critères-cadres pour la certification », qui ont par la suite été visés au paragraphe 32 du 16^e rapport du Secrétaire général sur l'ONUCI (S/2008/250). Ces critères définissent un large cadre qui me permet de déterminer si: (a) un environnement sécurisé a prévalu au cours du processus électoral et permis la pleine participation de la population et des candidats à ce processus; (b) le processus électoral est inclusif; (c) tous les candidats ont un accès équitable aux médias d'Etat et si ces derniers sont restés impartiaux; (d) les listes électorales sont crédibles et acceptées par toutes les parties ; et (e) les résultats sont déterminés à l'issue d'un dépouillement transparent et accepté par tous ou contesté de manière pacifique par les voies appropriées. (*Voir ci-joint une explication détaillée sous la forme d'un dépliant*).

En outre, le Conseil de sécurité a souligné qu' « il fondera son évaluation du processus électoral sur la certification qui sera préparée par le Représentant Spécial du Secrétaire général, conformément aux cinq critères-cadres visés dans le document S/2008/250 et après des contacts sans exclusive avec tous les acteurs en Côte d'Ivoire, y compris la société civile. » (Résolution 1880 (2009) du 30 juillet 2009)

La certification de la liste électorale définitive porte sur six étapes majeures ayant duré plus de cinq ans, à savoir: l'opération des audiences foraines, la reconstitution des registres d'état civil perdus ou détruits, l'identification de la population, le processus de recensement électoral, l'établissement de la liste électorale provisoire et le contentieux. A la clôture satisfaisante de chacune de ces cinq étapes, je l'ai dûment certifiée de manière « implicite » à travers une conférence de presse au cours de laquelle j'ai fait une évaluation positive du travail accompli.

L'exemple le plus patent est celui de la certification « implicite », le 25 novembre 2009, de la liste électorale provisoire, que j'ai qualifiée, par voie de presse, de « solide, équilibrée et crédible » (*Voir ci-joint un tableau analytique de la liste électorale provisoire*). Ce jugement était fondé sur une analyse détaillée et sur des tableaux illustratifs de la liste électorale provisoire, qui comportait d'une part une liste de 5.277.392 pétitionnaires croisés positif, connue communément comme « liste blanche », et d'autre part une liste de 1.033.985 personnes croisées négatif, connue comme « liste grise ».

A ce stade, la certification de la liste électorale définitive se concentre sur le contentieux, suite à la certification « implicite » des cinq étapes précédentes.

Tout au long du processus menant à la constitution de la liste électorale définitive, j'ai suivi étroitement les consultations entre les parties, examiné et analysé les procédures sur lesquelles elles se sont accordées, minutieusement suivi leur mise en œuvre. J'ai donné la priorité aux consultations et au dialogue avec la société civile, les institutions nationales et les acteurs chargés du processus électoral, y compris les acteurs politiques, le Facilitateur et les partenaires internationaux.

J'ai évalué ce processus à l'aune de deux critères essentiels : la paix et l'inclusion. Bien que préoccupé par la violence ayant interrompu le processus électoral en février 2010 et les multiples défis et les retards qui ont marqué la mise en œuvre de l'Accord

politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires, la paix et la stabilité ont en général prévalu depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou en 2007.

La question de l'inclusion a, elle aussi, rencontré des défis majeurs. Le besoin de vérifier la liste électorale, telle qu'acceptée par les protagonistes de l'APO, est né d'allégations de fraudes suite à la production par l'ancien Président de la Commission électorale indépendante (CEI), en janvier 2010, d'une liste parallèle au sein de la « liste grise », en plus de la liste régulière issue du contentieux. Il s'en est suivi la double dissolution de la CEI et du Gouvernement le 12 février 2010. Avec l'appui du Facilitateur, la nouvelle CEI a été établie le 25 février 2010 et le nouveau Gouvernement au complet a pris fonction le 4 mars 2010.

Lors d'une réunion tenue le 14 avril 2010 à la Primature, le Premier Ministre et le Président de la CEI ont convenu de traiter la "liste grise" (comprenant les 1.033.985 pétitionnaires) de manière distincte. Le 15 juillet 2010, 434.000 inscrits sur la « liste grise » ont été validés et ont été inclus dans la liste blanche pour constituer la nouvelle liste électorale provisoire de 5.776.784 pétitionnaires.

A la fin d'une procédure longue et sinueuse, toutefois, les protagonistes ivoiriens se sont enfin accordés sur les résultats de l'opération de vérification et du contentieux, le 6 septembre 2010, avec un minimum de modification de la liste électorale provisoire. Cela a permis à la CEI, qui, à l'époque, avait déjà clôturé son propre contentieux, de constituer la liste électorale définitive. Le décret N° 2010-238 du 9 septembre 2010 portant autorisation de délivrance des cartes nationales d'identité aux Ivoiriens figurant sur la liste électorale définitive de 5.750.720 personnes a été ensuite signé. De surcroît, la liste électorale définitive a été approuvée par les membres du Cadre permanent de concertation (CPC) de l'APO comme indiqué dans son communiqué de presse en date du 21 septembre 2010.

L'élaboration de la liste électorale définitive de 5.725.720 inscrits à partir de la nouvelle liste électorale provisoire de 5.776.784 inscrits résulte des opérations suivantes:

- 55.948 ajournés à la suite de la procédure de vérification ;
- 1261 rejetés comme doublons biométriques ;
- 1273 radiés lors du contentieux;
- 7418 ajoutés, suite au contentieux.

Après une analyse approfondie et une évaluation de cette liste électorale définitive, je suis arrivé à la conclusion que cette liste est, comme la liste électorale provisoire, solide, équilibrée, crédible, et, je dois ajouter, certifiable. Selon mon appréciation, malgré les multiples défis et retards, le processus électoral a été mené dans une atmosphère que l'on peut qualifier de stable et pacifique. Les procédures adoptées et mises en œuvre tout au long de ce processus ont raisonnablement donné aux électeurs une large opportunité de s'inscrire pour voter. C'est pourquoi, en ma qualité de Représentant Spécial du Secrétaire général et conformément au mandat de certification que m'a confié le Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de certifier d'une façon explicite la liste définitive des électeurs pour les prochaines élections ivoiriennes. (*Voir ci-joint un tableau analytique du traitement du contentieux sur la liste électorale, un tableau analytique de la liste électorale définitive et une carte illustrant la répartition des électeurs sur la liste électorale définitive par département*).

C'est le lieu pour moi de souligner que mon rôle de certification a été facilité par la manière consensuelle dont les protagonistes ivoiriens ont pris les décisions tout au long du processus électoral. Ce mode consensuel de prise de décision, bien que long, a été en définitive utile pour assurer un environnement paisible et le caractère inclusif

du processus électoral. Pour cette raison, je tiens à adresser mes sincères remerciements au peuple ivoirien et à ses dirigeants politiques.

Il faut noter que le succès de l'établissement de la liste électorale définitive en Côte d'Ivoire comporte un autre avantage majeur, celui de l'identification de la population. Désormais, avec la finalisation de la liste électorale définitive, des millions de personnes pourront bientôt recevoir leur carte d'identité pour la première fois de leur vie. Il s'agit là d'une victoire historique.

Maintenant, nous avons le 31 octobre 2010 pour la tenue du premier tour de l'élection présidentielle. Les défis qui restent à surmonter ne doivent pas être sous-estimés. Pourtant, je reste convaincu qu'ensemble, nous allons réussir à les relever. Le peuple ivoirien, qui a souffert et attendu si longtemps, ne mérite rien de moins. J'invite toutes les parties prenantes à rester engagées pour la tenue d'élections présidentielles et législatives réussies, en vue de mettre un terme à la crise ivoirienne.

Norbert Navarro (RFI) : J'ai trouvé que vous n'avez pas été assez explicite sur la manière dont vous allez relever ces défis, on lit ici et là que ces délais sont impossibles à tenir. Comment allez-vous faire?

Y J Choi: Heureusement, il paraît que tous les protagonistes, tous les candidats, restent solidement engagés dans le processus électoral menant à la présidentielle le 31 octobre. C'est un excellent signe. Tant qu'ils restent engagés, nous allons avoir la paix et la stabilité. Par conséquent, les défis seront principalement de nature logistique et technique. Nous sommes en train de multiplier les contacts avec les bailleurs de fonds notamment l'Union Européenne et le Japon, ainsi que la commission électorale indépendante, les autres structures nationales, pour ne pas rater ce train, il s'agit de mettre en place le chronogramme très détaillé pour relever le défi du transport et les autres défis logistiques et techniques. Nous avons identifié avec la CEI 8 défis qui restent encore à relever. A commencer par la distribution des cartes. Il s'agit de 11 millions de cartes d'électeur et d'identité aux citoyens, huit jours avant le scrutin au plus tard. C'est un premier défi. Nous avons d'autres défis. Nous avons identifié à peu près 3600 lieux de vote qui sont en plein air. Il faut soit apporter les tentes ou fabriquer un abri pour ces lieux de vote. Il faut aussi mettre en place des mécanismes de soutien pour les observateurs qui sont essentiels pour la transparence des élections partout dans le monde. Ce sont donc des défis à ne pas sous-estimer, Mais comme je vous l'ai dit, tant que la volonté politique reste solide, les défis resteront de nature technique et logistique et je suis confiant qu'avec de l'enthousiasme dans le travail, nous allons relever ces défis.

Bidi Ignace (Nord-Sud Quotidien) : Monsieur le Représentant, vous déclarez cette liste certifiée, alors que des candidats membres du CPC, crient toujours que l'accès aux médias d'état n'est pas réel. Pas plus tard qu'hier, à la rencontre avec la CEI, certains de leurs représentants ont répété ces propos. Est ce que cet aspect, vous l'avez considéré comme mineur, sinon qu'est ce qui est fait pour remédier à la situation ?

YJ C : Les médias d'état, qu'on se le dise, constituent l'un des cinq critères-cadres qui vont me servir à certifier les résultats des élections. Cela dit, nous avons des mécanismes, surtout les structures nationales telles que le CNCA [Conseil National de la Communication Audiovisuelle) et la CEI qui sont les organes principaux pour la mise en œuvre de l'accès équitable aux médias d'Etat. Nous suivons avec beaucoup

d'attention leurs actions et la mise en œuvre des provisions pertinentes. S'il y a des problèmes entre les candidats sur la mise en pratique de ces provisions, nous avons recours à l'arbitrage et à la facilitation du facilitateur. Donc nous travaillons premièrement avec les institutions nationales pour la mise en œuvre de cet aspect important, et si cela ne marche pas, nous travaillons avec la facilitation. Nous multiplions les actions et les contacts sur ces deux étapes. On ne peut pas les remplacer, nous les assistons et nous allons continuer notre travail puisque c'est important que l'accès soit assuré pour tout les candidats sur toute l'étendue du territoire.

John James (BBC): If I could just ask two questions. First if you could just explain in English the importance of this process for Ivory Coast. To have the list certified by the United Nations. Secondly does this now mean in your opinion that fraud will be extremely difficult. I have heard people say that in establishing an electoral list, the majority of the work is when you are seeking to avoid fraud. So does this now mean fraud will be extremely difficult? So, the importances of the certification of the list, and does this now mean that fraud will be very difficult

Y J C: I did not understand the second question. What was it?

JJ: Does this now mean that fraud will be very difficult?

YJ C: Do you mean fraud of the past on the list or fraud for the voting?

JJ: Fraud on the voting. The fact that the list is well established and the names have been verified.

YJ C: To respond to your first question about the significance of my certification of the list, this is a step which is necessary to pass on to the voting. The Security Council resolution gave me a special mandate to certify the final voters list explicitly. That means my action of the certification of the list gives a political signal to the electoral process and at the same time reassures people that so far things have gone well and we can proceed to the next step of actual voting. You mentioned about how we can prevent cheating in the actual voting. We are very conscious of this important aspect otherwise we will have major problems with regard to the result of the election. We have fortunately several layers of protective mechanisms to prevent cheating, fraud in the actual balloting. First of all we have the double operator mechanism, unlike elections in other countries you have the French company Sagem and the national structure, the INS. They both work closely together. So this is a first layer mechanism which prevents fraud from occurring. It will be very difficult because there are two operators. The second layer is the constitution of the commission itself which is quadripartite and the majority of them are from the opposition. So again, unlike in many other countries, the composition itself of the electoral commission itself is a good protective mechanism against any fraud. And thirdly you have observers both national and international. As of yesterday we have approximately 350 international observers and thousands of national observers. We will work closely with them to ensure that it will be very difficult for fraud to happen. Then the fourth and last layer is the presence of the United Nations. You may recall that in several African countries where we had difficult cases, we did not have United Nations presence. Here we have the United Nations. So as a certifier I will not permit fraud to affect the results of the

actual voting. So these four layers of protective mechanism I think are credible enough for us not to worry too much about fraud in the actual balloting.

Désiré Kanon (AP) : Nous venons de franchir une étape très importante dans le processus en Côte d'Ivoire. Est-ce que vous avez un appel spécial à lancer à l'égard de la population en Cote d'Ivoire ?

Y J C: Effectivement je suis pleinement d'accord avec vous. Nous avons franchi une étape importante que je qualifierai même d'historique. La crise ivoirienne avait trois éléments essentiels: l'identification, les élections et la réunification. Le premier élément est définitivement réglé. C'est donc une occasion de nous féliciter les uns et les autres. Une étape est franchie, une avancée majeure historique. Mais il y a encore deux éléments à franchir. L'élection est très proche, et concernant la réunification, il y a encore beaucoup de progrès à faire. A la fois nous nous réjouissons de cette avancée majeure mais en même temps nous nous sentons très concernés en ce qui concerne les solutions à apporter pour relever les défis concernant les élections et la réunification.

Kra Bernard (L'Expression) : J'ai deux questions. Après cette certification de la liste électorale définitive, il reste entendu qu'un environnement électoral apaisé est un autre critère déterminant pour la certification des élections. Est-ce que la situation sécuritaire actuelle du pays et le climat sociopolitique augurent d'un environnement électoral apaisé? Seconde question, la confection des bulletins de vote est en train de soulever des passions dans la presse. On entend des parties qui accusent l'une ou l'autre de fraudes sur le bulletin de vote. Vous qui êtes le certificateur des élections en Côte d'Ivoire, quelles sont les garanties vous avez prises pour éviter que cette autre étape, celle de la confection du bulletin de vote arrive à dégénérer pour ne pas qu'un camp récuse ces bulletins ?

Y J C : Pour répondre à votre deuxième question, d'abord, l'ONUCI a été saisie par la Primature pour fournir l'assistance pour la protection de certains sites ainsi que le transport du matériel électoral. Nous avons déjà mis en place le plan d'assistance de l'ONUCI pour la sécurisation, la protection des convois. Votre première question est assez compliquée à répondre puisqu'officiellement c'est le CCI et les brigades mixtes qui restent la première instance compétente pour sécuriser le processus électoral. Mais tout le monde sait qu'il y a beaucoup de progrès à faire encore, aussi bien sur le plan du CCI que de la brigade mixte. Heureusement vous avez pu constater que depuis l'Accord de Ouagadougou, nous avons eu la paix et la stabilité pendant trois ans dans ce pays et les cinq premières étapes cruciales que j'ai mentionnées, des audiences foraines au contentieux ont été menées dans un environnement apaisé. Ce qui m'a permis de certifier explicitement la liste électorale définitive. Donc les dispositifs sont déjà là. La paix et la stabilité sont là pour le peuple ivoirien et pour la présidentielle. Tant qu'il n'y aura pas les troubles inattendus par des émotions et des passions qui seront soulevées à travers la campagne, les dispositifs que nous avons déjà sur place y compris les Forces impartiales devraient être suffisants pour sécuriser le processus électoral. S'agissant de la manière de formaliser la configuration qui nous permettrait d'inclure toutes les forces disponibles sur place pour la sécurisation, nous sommes en train de discuter avec les quatre généraux. Ils se rencontrent presque tous les deux jours. Donc je suis confiant qu'à travers la structure du CCI d'une part et les forces impartiales, d'autre part, et d'autres structures de sécurité qui sont disponibles,

nous arriverons à sécuriser le processus électoral à travers les consultations étroites des quatre généraux, c'est à dire Forces Nouvelles, FANCI, Force Licorne et ONUCI.

HT : Merci M le Représentant spécial. Apparemment il n'y a plus de questions. Tout le monde a eu le document introductif et les annexes. Voilà, nous vous remercions. Nous reprendrons notre point de presse jeudi prochain. Merci d'être venus.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>